



Garde enfant apres séparation d'un couple non marié

Par **jenyeee**, le **01/03/2009** à **17:57**

Bonjour,

Je vis actuellement avec mon enfant de 3 mois et son père avec lequel je ne suis pas mariée (union libre). Nous souhaitons nous séparer. Mon conjoint souhaite la garde alternée pour notre fille mais je m'y oppose pour le moment car je pense qu'à trois mois elle est trop petite. Quels sont mes droits ? Puis-je quitter le domicile ? Que puis-je faire et ne pas faire ? Comment les choses se passent-elles quand les parents ne sont pas d'accord ? Qui a l'autorité parentale ?

Merci de me répondre car je suis dans une situation très difficile

Cordialement

Par **Paula**, le **01/03/2009** à **21:09**

Bonsoir,

Il faut que vous saisissiez le Juge aux Affaires Familiales qui va statuer sur la garde et le droit de visite.

En effet, d'expérience, je peux vous dire que la garde alternée ne sera certainement pas octroyée. Cette petite fille est trop petite et je pense que la garde sera pour vous.

Cordialement.

Par **jenyeee**, le **02/03/2009** à **13:16**

merci de votre réponse.

Savez vous ou je dois m'adresser pour saisir le juge des affaires familiales ?

En attendant savez vous si je suis en droit de quitter le domicile familiale avec mon enfant ?

MERCI

Par **Paula**, le **02/03/2009** à **13:26**

Bonjour,

Vous pouvez quitter le domicile conjugal avec votre enfant. Mais, ce serait bien d'en avertir votre ami.

Le Juge aux Affaires Familiales statue au Tribunal de Grande Instance de votre ville. Allez au Palais de Justice et renseignez-vous.

Cordialement